

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2025 - 35546 - 2021 B 01819 - 893 990 515 - AA POST-PROD

Désignation de l'entreprise SASU AA POST PROD										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 16 Bis rue Maximilien Robespierre 94110 ARCUEIL											
Numéro SIRET* 8 9 3 9 9 0 5 1 5 0 0 0 1 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/12/2024	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial* Autres*		010		012				
					014		016				
	Immobilisations corporelles*				028	11 987	030	7 174		4 812	
	Immobilisations financières* (1)				040	200	042			200	
	Total I (5)				044	12 187	048	7 174		5 012	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)			068	5 516	070			5 516	
					072	11 586	074			11 586	
	Valeurs mobilières de placement			080	20 000	082			20 000		
	Disponibilités			084	131 276	086			131 276		
	Charges constatées d'avance *			092		094					
	Total II			096	168 379	098			168 379		
	Total général (I + II)			110	180 567	112	7 174		173 392		
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL LE 30 OCT. 2025 35546			120			1 500	
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126			150	
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131							
	Report à nouveau						134			176 482	
	Résultat de l'exercice						136			(9 687)	
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
Total I						142			168 444		
Provisions pour risques et charges						Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			20	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166			701	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169 919)			172			1 162	
	Comptes courants d'associés						173			3 063	
	Autres dettes						175				
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176			4 947		
Total général (I + II + III)						180			173 392		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			2 152	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU AA POST PROD		Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	5 158	442	732	444		446	5 890			
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles	470	4 676	472	1 420	474		476	6 096			
Immobilisations financières		480	200	482		484		486	200				
TOTAL		490	10 034	492	2 152	494		496	12 187				
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516				
		Constructions	520		522		524		526				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 051	532	1 117	534		536	2 168			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
		Matériel de transport	550		552		554		556				
		Autres immobilisations corporelles	560	3 938	562	1 067	564		566	5 005			
TOTAL		570	4 990	572	2 184	574		576	7 174				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AA POST PROD

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	9 687
Total des déficits restant à reporter	870	9 687

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	8 274
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	3 470
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU AA POST PROD															Néant ☒											
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024															Durée en nombre de mois 12											
DECLARATION DES EFFECTIFS																										
Effectifs moyens du personnel															376											
Dont apprentis															657											
Dont handicapés															651											
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861											
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																										
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108											
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118											
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105											
TOTAL 1															106											
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115											
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143											
Subventions d'exploitation reçues															113											
Variation positive des stocks															111											
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116											
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153											
TOTAL 2															144											
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Achats															121											
Variation négative des stocks															145											
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125											
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146											
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133											
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148											
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128											
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135											
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150											
TOTAL 3															152											
IV Valeur ajoutée produite																										
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137									
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																										
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117											
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																										
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																										
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020											
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022											
Effectifs au sens de la CVAE															023											
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026											
Période de référence															024		/		/		160		/		/	
Date de cessation															186		/		/							

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 8 9 3 9 9 0 5 1 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AA POST PROD

ADRESSE (voie) 16 Bis rue Maximilien Robespierre

CODE POSTAL 94110 VILLE ARCUEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

FEUILLE DE PRÉSENCE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SASU AA POST PROD

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 €

Siège social : 16 bis rue Maximilien Robespierre – 94110 Arcueil

SIRET : 893 990 515 00015

Exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions légales, la présente feuille de présence est établie pour constater la participation de l'associée unique à la décision d'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Nom et prénom de l'associé(e)	Nombre d'actions détenues	Signature
Ana Sofia ANTUNES FERRAO	1 500	

Fait à Arcueil, le 18/10/2025



Madame Ana Sofia ANTUNES FERRAO

CERFA n°14078*03 - Dépôt des comptes annuels au greffe

Dénomination sociale : SASU AA POST PROD
Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
Capital social : 1 500 €
Siège social : 16 bis rue Maximilien Robespierre – 94110 Arcueil
SIRET : 893 990 515 00015
Exercice clos le : 31 décembre 2024
Date d'approbation des comptes : 18 octobre 2025

Présidente et associée unique : Madame Ana Sofia ANTUNES
Adresse personnelle : 16 bis rue Maximilien Robespierre – 94110 Arcueil

Objet du dépôt : Dépôt des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes)
Type de dépôt : Avec demande de confidentialité (SASU remplissant les conditions légales)

Pièces jointes :

- Procès-verbal de l'associée unique en date du 18 octobre 2025
- Feuille de présence de l'associée unique
- Comptes annuels 2024 (bilan, compte de résultat, annexes)

Fait à Arcueil, le 18 octobre 2025

Signature de l'associée unique : _____



Madame Ana Sofia ANTUNES

AA POST PROD
Société par actions simplifiée
au capital de 1500 € euros
Siège social : 16 bis Rue Maximilien
Robespierre 94110 ARCEUIL
RCS 893 990 515 CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 18/10/2025

Le 18/10/2025, Arceuil,

Ana Sofia Antunes Ferrao,
Demeurant, 16 Bis rue Maximilien Robespierre 94 110 Arceuil
Associé unique de la Société AA POST PROD,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Ana Sofia Antunes Ferrao, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, présentant une perte nette de 9 687 euros, l'associée unique approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de 9 687 euros au poste « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes distribués

Il n'a pas eu lieu à distribution de dividendes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le présent procès-verbal servira pour le dépôt au greffe du tribunal de commerce, accompagné des comptes annuels et de la feuille de présence signée de l'associée unique.

Fait à Arcueil le 18/10/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' followed by a flourish.